



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le lundi 29 septembre 2025, à la bibliothèque

À compter de 18 h

1. Ouverture de la séance par la direction de l'école ; [1 min.]
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour (AP) ; [2 min.]
3. Dispense de lecture, suivi et approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2025 (AP) ; [10 min.]
4. Période de questions ; [10 min.]

Adoption et approbation

5. Fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (I) ; [5 min.]
6. Approbation des règles d'élection des différents postes (AP) ; [15 min.]
 - 6.1. Élection d'un président ou d'une présidente du conseil d'établissement (art.56 et 58) (AP) ;
 - 6.2. Élection d'un vice-président ou d'une vice-présidente (art. 60) (AP) ;
 - 6.3. Élection d'un ou d'une secrétaire de réunion (AP) ;
 - 6.4. Nomination d'un ou d'une responsable de la lecture (AP) ; [5 min.]
7. Dénonciation d'intérêt (art. 70) ; [1 min.]
8. Budget de fonctionnement (art.66) (AP) ; [1 min.]
9. Nomination des représentants ou représentantes de la communauté (art. 42 – 5^e alinéa (AP) ; [5 min.]
10. Approbation des jours, dates, heures et lieux de réunion (art. 67) (AP) ; [5 min.]
11. Modification des règles de régie interne, s'il y a lieu (art. 67) (AP) ; [5 min.]
12. Présence des directions adjointes (AP) ; [2 min.]
13. Demande de financement (AP)
14. Programmation des activités éducatives (AP) ; [5 min.]
15. Gestion des cellulaires à l'école (AP) ; [5 min.]

Consultation et information

16. Suivi budgétaire (I) ; [10 min.]
17. Soutien à la gestion des comportements en classe ; [10 min.]
18. Vie scolaire et suivi du conseil des élèves (I) ; [5 min.]
19. Portes ouvertes (I) ; [5 min.]
20. Plan de lutte violence et intimidation (I) ; [5 min.]
21. Bons coups de notre école (I) ; [2 min.]
22. Courrier et correspondance (I) ; [1 min.]
23. Rapport du délégué au comité e parents (I) ; [2 min.]
24. Nouvelles de la Fondation (I) ; [5 min.]
25. Sujets divers ; [10 min.]
26. Période de questions ; [10 min.]
27. Date de la prochaine rencontre 20 octobre 2025 ;
28. Levée de l'assemblée (AP).